



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 6368

Réf. : AN 12/50-13/36

le 5 avril 2013

**Objet :** Symposium sur la licence de pilote en équipage multiple (MPL)  
Montréal, 10-12 décembre 2013

**Suite à donner :** a) envisager une participation ;  
b) diffuser la présente lettre comme il est demandé au § 3

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur de vous inviter à participer à un Symposium sur la licence de pilote en équipage multiple (MPL), que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) tiendra à Montréal du 10 au 12 décembre 2013.
2. La MPL est la première nouvelle licence OACI de ce genre depuis plus de 40 ans. Elle vise à accompagner le stagiaire de la formation initiale à la qualification de type pour compagnies aériennes en utilisant une simulation conçue pour une formation en équipage multiple. Lorsque la MPL a été lancée il y a sept ans, l'OACI s'est engagée auprès de la communauté aéronautique à en examiner le concept. À titre de suivi, le symposium examinera les questions suivantes : état de la mise en œuvre de la MPL à l'échelle mondiale, succès de la MPL et défis. Il en est attendu que l'on identifie un premier jet de programme de travail visant à améliorer les normes existantes et les orientations de l'OACI concernant la MPL. Durant le symposium, l'OACI présentera les résultats de son étude probatoire. L'événement constituera aussi une importante occasion d'échanger des expériences pour les autorités responsables des règlements, les organismes de formation des compagnies aériennes, les organisations internationales et d'autres parties prenantes. Il s'accompagnera d'une exposition organisée par l'industrie sur les moyens et les programmes actuels et émergents de formation à la MPL.
3. Des renseignements concernant le symposium seront bientôt disponibles sur le site <http://www.icao.int/meetings/mpl>. Comme les sujets abordés intéresseront une vaste audience, je vous prie de bien vouloir diffuser ces renseignements à tout organisme de votre État qui pourrait souhaiter y participer.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Raymond Benjamin  
Secrétaire général

**Pièce jointe :**  
Résultats attendus et sujets de délibération

13-1062 — SL\_2013\_036\_FULL\_FR-EDENPROD-#447455-v1.DOCX

**LE SYMPOSIUM SUR LA LICENCE DE PILOTE EN ÉQUIPAGE MULTIPLE (MPL)**

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)

10-12 décembre 2013

**RÉSULTATS ATTENDUS ET SUJETS DE DÉLIBÉRATION**

**Résultats attendus :**

Identifier un programme de travail nécessaire pour appuyer cette partie du système de l'aviation :

- a) traiter des avantages de la MPL pour la sécurité dans des domaines tels que la formation aux manœuvres de rétablissement, les performances humaines et les mauvaises communications avec le contrôle de la circulation aérienne ;
- b) examiner l'utilisation des simulateurs d'entraînement au vol (FSTD) et leur capacité ;
- c) identifier les domaines dans lesquels les dispositions de l'OACI devraient être amendées pour améliorer la MPL.

**Sujets de délibération :**

1. Évaluer l'état de la mise en œuvre de la MPL à l'échelle mondiale :

- a) état de la mise en œuvre à l'échelle mondiale ;
- b) élaboration, adoption et mise en œuvre de la MPL ;
- c) questions relatives à la mise en œuvre, telles que :
  - i) sélection, formation et qualifications des instructeurs pour les diverses phases de la formation ;
  - ii) tri et sélection des candidats à la MPL ;
  - iii) calendrier et ventilation de la formation en vol ;
  - iv) plateformes et équipements utilisés ;
- d) évaluation des compétences, systèmes de classification et systèmes de gestion de l'enseignement.

2. Examiner les succès et les défis de la MPL :

- a) comparer la formation avec celle de stagiaires débutants non MPL, défis et avantages compris ;
- b) partager l'expérience des organismes de formation agréés qui ont des programmes fondés sur les compétences pour la MPL ;
- c) partager l'expérience des exploitants affiliés à un programme pour la MPL ;
- d) évaluer l'expérience opérationnelle initiale des diplômés en attente, sa durée et le taux de succès ;
- e) examiner les défis auxquels font face les autorités de l'aviation civile et les comités consultatifs sur la MPL, en procédant à un examen général des programmes de formation fondés sur les compétences.